

Uni longitudinal

Clauses contractuelles

Thomas CAILLOT - DIRCE



Routes de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Routes du Languedoc-Roussillon



CCTP – Lots de contrôles

- 1 lot = 1 spécification
- Les lots sont consécutifs à partir du point de départ du chantier
- Largeur : 1 voie
- Longueur :
 - Le chantier si moins de 1000m
 - 1000 m
 - Le dernier lot inclut la fin du chantier et fait plus de 1000m
- Cas particuliers traités séparément :
 - Ouvrage d'art
 - Vitesse maximale <90km/h
 - Forte sinuosité
 - Raccordements altimétriques

CCTP – Méthode de contrôle

- Sur la couche de roulement
- Avec un appareil de mesure et un logiciel qui ont préalablement été validés par un organisme agréé
- Une mesure dans chaque bande de roulement
→ série de Notes par Bandes d'Onde (NBO)
- On retient la trace dont les notes PO sont les plus faibles.

CCTP – Méthode de contrôle

- La mesure doit démarrer 200m avant le début du chantier et finir 200m après
- Les notes PO des extrémités de chantier sont neutralisées

CCTP – Spécifications

- Elles dépendent :
 - de la vitesse maximale autorisée
 - de la longueur du lot
 - de la nature des travaux
- Elles portent sur des notes minimum par bande d'onde à atteindre pour un pourcentage de valeurs mesurées

CCTP – Spécifications

Exemple de valeurs recommandées dans le guide

V (km/h)	LONG. D'ONDES	NOTE MINIMALE D'UNI POUR LA COUCHE		SPÉCIFICATIONS POUR LA COUCHE DE ROULEMENT	
		Ancienne chaussée	première couche d'entretien	Chantier inférieur à 1000 mètres et supérieur à 200 mètres	Lots de 1000 mètres ou incluant extrémité de chantier
90	P0	≥ 3	≥ 5	100 % des notes ≥ 6 90 % des notes ≥ 7	100 % des notes ≥ 6 90 % des notes ≥ 7
	M0**	≥ 3	≥ 5	100 % des notes ≥ 6	100 % des notes ≥ 6 90 % des notes ≥ 7
				Chantier inférieur à 1000 mètres et supérieur à 200 mètres	Lots de 1000 mètres ou incluant extrémité de chantier
110 et 130	P0	≥ 3	≥ 5	100 % des notes ≥ 6 90 % des notes ≥ 7	100 % des notes ≥ 6 90 % des notes ≥ 7
	M0**	≥ 4	≥ 6	100 % des notes ≥ 7	100 % des notes ≥ 7 90 % des notes ≥ 8

Tableau 19 : Travaux d'entretien en deux couches avec couche de roulement supérieure à 3 cm. Spécifications pour tous cas

** : la prise en compte des critères de spécifications en M0 n'est applicable que pour des sections ≥ 500 m

CCTP – Spécifications

Les nouveautés :

- Spécifications pour les travaux d'élargissement
- Spécifications pour les travaux faisant intervenir le fraisage de la chaussée existante
- Spécifications pour les joints d'ouvrage d'art

CCTP – Réfection ou pénalité

- | | Seuil de non-conformité | Seuil de réfection | |
|---|-------------------------|---|---|
| • | Conforme | Non conformité ouvrant à l'application de pénalités | Non conformité ouvrant à réfection de l'ouvrage |
- Réfection : notes PO uniquement
 - travaux neufs ou entretien en plusieurs couches
 - SI plus de 10 % des notes < 6 ⁽¹⁾
ou au moins 3 notes < 5 ⁽²⁾
ou au moins deux notes consécutives < 5 ⁽²⁾
ou 1 note < 4 ⁽²⁾
 - Autres travaux d'entretien
 - SI plus de 10 % des notes < 5
ou 1 note < 4
- Pénalité : non respect des spécifications
 - 1 note PO hors spécification mais ≥ 4 tolérée

CCAP - Pénalités

S'appliquent sur

- Toute la surface du lot concerné
- Chaque bande d'onde
 - PO : couche de roulement
 - MO : dernière couche mise en œuvre >3cm
 - GO : Toute les couches mises en œuvre

Se calculent par

- application d'un pourcentage du prix global (transport, fabrication, mise en œuvre) :
 - 10 % pour les PO
 - 5 % pour les MO et les GO

CCAP - Réfection

- Les lots de contrôle refusés font l'objet d'une remise en conformité
 - Proposée par le titulaire
 - Concerne tout ou partie du lot
 - Nouveau contrôle de l'uni
 - A la charge du titulaire
- Proposition de recourir à une pénalité spéciale



Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Méditerranée

Merci de votre attention

thomas.caillot@developpement-durable.gouv.fr



Routes de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Routes du Languedoc-Roussillon



COTITA

